

“Du producteur au consommateur”

Les enjeux des circuits courts

“ Est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur “

De plus en plus de consommateurs achètent des produits locaux directement auprès des producteurs.

Cet engouement pour le circuit court s'explique notamment par :

- La nécessité de connaître la provenance du produit
- La volonté de soutenir les producteurs locaux

Les principaux avantages des circuits courts pour les agriculteurs sont :

- Une marge plus élevée : captation de valeur en faveur du producteur
- La garantie d'un prix juste
- Le renforcement du lien entre le consommateur et le producteur
- La diminution, voire la suppression du coût de transport

Des solutions existent déjà pour les circuits courts : les Amap, La ruche qui dit oui, les points de vente à la ferme ...

Ces solutions qui mettent en relation directe les consommateurs et les producteurs nécessitent pour la plupart une participation financière non négligeable de la part du producteur.

Les chiffres des circuits courts

CHIFFRES CLÉS CIRCUITS COURTS

21%

Des producteurs vendent leurs produits en circuit court

3/4

Pour 12% des producteurs, les circuits courts représentent les 3/4 de leur chiffre d'affaires total

2/3

Pour 57% des producteurs de légumes, les circuits courts représentent les 2/3 de leur chiffre d'affaires total

49
ans

C'est l'âge moyen des producteurs en circuit court



LA VENTE À LA FERME

est le circuit court qui rapporte le plus

Chiffres officiels dernier recensement agricole 2010
Sur un total de 491 000 exploitations
agreste.agriculture.gouv.fr

“La vente en direct connectée 24/7 accessible à tous”

CASEMATIC



Face au succès de la vente en circuit court, AST International Equipment innove et propose son distributeur automatique à casiers, le CASEMATIC. Ce distributeur d'un genre nouveau 100% "Made In France" dispense les agriculteurs d'intermédiaires et les libère de la charge de travail que représente l'exploitation d'un point de vente.

Installé dans des zones de passage, à l'abri des intempéries et du soleil, le Casematic est le mode de distribution idéal grâce à son autonomie et sa mise à disposition des produits 24/24h et 7j/7.

Le CASEMATIC est modulable et convient pour :

- Les produits frais à courte durée de conservation
- Les produits moins fragiles

Le CaseMatic est disponible en deux versions, réfrigérée ou non et en six tailles. Ainsi, l'exploitant est certain de choisir la bonne solution pour chacun de ses produits.

Il est relié à une plateforme de gestion en ligne VendingAst permettant au producteur d'avoir accès à toutes les informations concernant son CaseMatic : produits, prix, photos, ventes, stocks ... et ce depuis l'ordinateur, la tablette ou encore le smartphone.

Ce distributeur automatique permet non seulement au producteur de préserver ses marges en proposant un prix juste, mais il satisfait aussi les acheteurs soucieux d'une consommation éthique et responsable.

Le producteur vend mieux tout en restant compétitif par rapport au circuit du commerce traditionnel ou des grandes surfaces.

"La vente en direct connectée 24/7 accessible à tous"

CASELIB

La vente en direct connectée 24/7 accessible à tous

CaseLib, le concept

Une plateforme imaginée par Ast International Equipment permettant aux propriétaires de CaseMatic de mettre leurs produits à disposition 24/24h et 7/7j en ligne grâce à une application Click & Collect.

CaseLib, la finalité

Offrir la possibilité aux propriétaires de CaseMatic de toucher une cible encore plus large grâce à notre plateforme.

Cette plateforme est une garantie pour le consommateur d'acheter des produits locaux de qualité : chaque adhérent de CaseLib signe une charte garantissant ces conditions.

“La vente en direct connectée 24/7 accessible à tous”

Le fonctionnement pour le producteur

Le propriétaire du CaseMatic fait une demande de souscription à CaseLib auprès d'Ast International Equipment qui l'accepte sous réserve de l'adhésion du producteur à la charte d'engagement.

Ast International Equipment connecte le distributeur automatique du producteur à la plateforme CaseLib.

Le producteur ne s'occupe de rien, Ast International Equipment s'occupe de tout.

Le catalogue de produits apparaît sur CaseLib. Les produits sont disponibles en "Click & Collect", les clients peuvent les commander, choisir un horaire de retrait et venir les retirer dans le CaseMatic.

Le fonctionnement pour le client

- **Il trouve son distributeur automatique CaseMatic**

Le client sélectionne un CaseMatic dans la liste déroulante du site CaseLib ou utilise la géolocalisation. Il peut aussi visualiser les différents CaseMatic en utilisant la carte de localisation. Sur la carte, chaque CaseMatic est identifié, il clique sur "voir le catalogue".

- **Il choisit ses produits locaux**

Il est devant son CaseMatic virtuel : le client découvre les produits et fait ses courses.

Il a la possibilité de consulter et modifier son panier à tout moment.

- **Il choisit l'horaire de retrait**

Les horaires de créneaux de retrait lui sont proposés : jusqu'à 36 heures à partir de la commande.

Il sélectionne le créneau qui répond à ses disponibilités et dispose d'une marge de 2 heures avant ou après son horaire pour récupérer sa commande.

- **Il paie sa commande**

Le panier validé, il règle sa commande en ligne avec un paiement sécurisé.

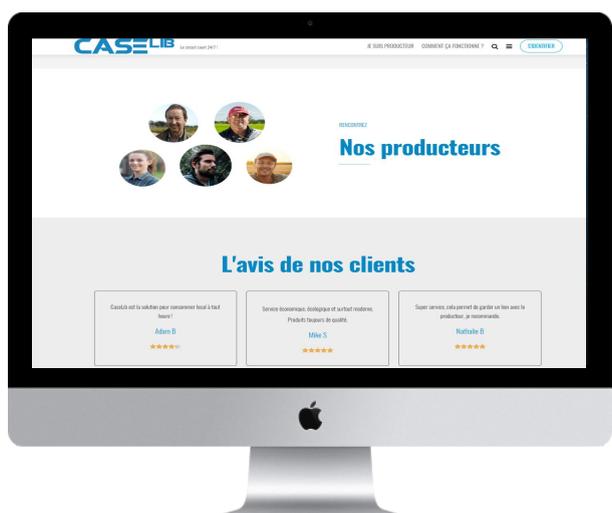
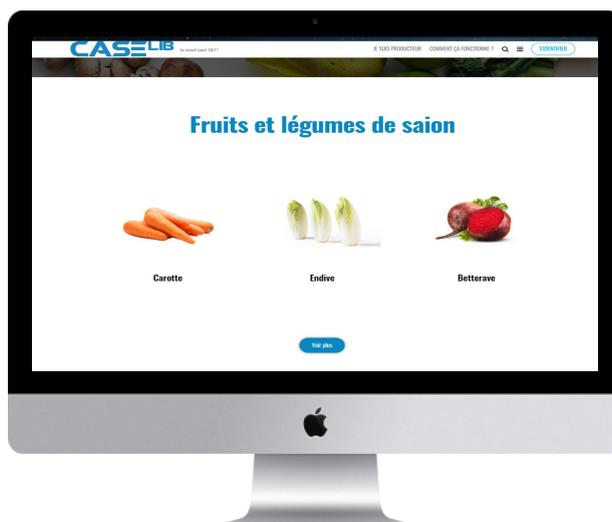
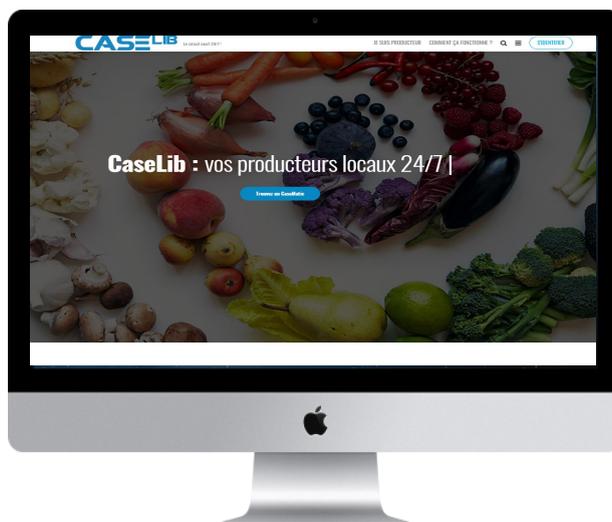
CaseLib lui envoie un mail de confirmation de commande récapitulant son panier, le créneau horaire de retrait préalablement choisi ainsi qu'un code permettant l'ouverture du/des casier(s).

- **Il retire ses achats**

Durant le créneau horaire associé à sa commande, le client récupère sa commande dans le CaseMatic sélectionné.

“La vente en direct connectée 24/7 accessible à tous”

Visualisation



“La vente en direct connectée 24/7 accessible à tous”

Les points forts de CaseLib

- **La juste rémunération du producteur**

Ast International Equipment se rémunère à hauteur d'environ 7% sur les ventes, ce qui permet au producteur de préserver ses marges tout en proposant un prix juste pour le consommateur.

- **Le choix libre de l'horaire de retrait**

Avec CaseLib, le client peut récupérer sa commande à l'heure qu'il le souhaite. Il dispose d'une amplitude de 36 heures à partir de l'heure de la commande pour choisir son horaire de retrait.

Une fois l'horaire choisi, il disposera d'une marge de 2 heures avant ou après l'heure sélectionnée pour récupérer sa commande.

- **La facilité du système**

Le propriétaire du CaseMatic dispose d'un outil de gestion en ligne (VendingAst) accessible via différents supports : ordinateur, tablette ou smartphone.

Cet outil lui permet d'avoir accès à toutes les informations du distributeur.

Il y entre et modifie les produits de son catalogue, les prix, photos, stocks etc ...

Il peut également voir l'évolution de ses ventes.

Le serveur VendingAst est connecté au CaseLib, ainsi le producteur ne saisit qu'une seule fois les informations concernant son catalogue de produits.

- **Le Made In Hauts-de-France**

Nos distributeurs automatiques sont conçus et fabriqués dans nos ateliers à Ennevelin, à 20 kilomètres de Lille (Nord).

CaseLib ainsi que notre plateforme de gestion en ligne VendingAst sont gérés en interne.

La maîtrise du process de fabrication et de gestion garantit une réactivité dans la réponse aux besoins du client.

“La vente en direct connectée 24/7 accessible à tous”

Contact presse



Thierry Sarazin
Directeur Général
Ast International Equipment
tsarazin@ast-international.eu
Tél. 03.20.96.76.02

AST INTERNATIONAL EQUIPMENT

14 Rue du Chauffour
Parc d'activités de la Broye
59710 ENNEVELIN

Tél. 03.20.96.76.02
Fax. 03.20.97.54.43

contact@ast-international.eu

www.ast-international.eu

“La vente en direct connectée 24/7 accessible à tous”